

CAHIER DES CHARGES

Consultation

Etude de la
préfiguration d'un
réseau régional
« Une Seule Santé »

Introduction

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)¹ est piloté par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et par la Région Sud. Conformément à l'instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement, le PRSE 4 (2022-2028), déclinaison régionale du 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE 4), a été élaboré au cours de l'année 2023 et sera publié début 2024.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est déjà impactée par les effets du changement climatique : augmentation de la température atmosphérique (+ 1,5°C par rapport à 1850), intensification des épisodes de sécheresse, acidification des eaux marines, etc. Ces effets ont des répercussions sur la santé humaine et celle des écosystèmes. Mettre en place des actions d'atténuation et d'adaptation aux conséquences sanitaires du changement climatique représente donc une priorité du PRSE 4. Les projets mis en œuvre dans ce cadre également devront porter une attention particulière :

- Aux inégalités sociales et territoriales de santé. Tous les groupes sociaux ne présentent pas les mêmes niveaux de vulnérabilité et d'exposition au changement climatique ni les mêmes moyens pour s'y adapter. Les projets menés au titre de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique, ne doivent pas conduire renforcer les inégalités déjà existantes ou en créer de nouvelles.
- A l'adoption de la démarche « Une Seule Santé ». Cette approche intégrée (globale et multisectorielle) permet de mieux prendre en compte les interactions entre santé humaine, animale/végétale et des écosystèmes.

Sur ce dernier point, l'une des ambitions des pilotes du PRSE 4 est de structurer un réseau régional « Une Seule Santé ». Il s'agit d'enclencher une dynamique régionale pour permettre aux acteurs concernés de la région de (mieux) se connaître et pour faire évoluer leurs pratiques selon des nouvelles modalités de travail plus intégrées. **L'étude de préfiguration, dont fait l'objet cette consultation, doit permettre aux pilotes du PRSE 4 de déterminer les conditions optimales pour la structuration de ce réseau (après analyse des forces et faiblesses identifiées au regard des enjeux et caractéristiques de la région), les porteurs potentiels pour animer ce réseau, les financements associés à lever et les acteurs clés à mobiliser.**

¹ En savoir plus : www.prse-paca.fr



Objet de la consultation : Etude de la préfiguration d'un réseau régional « Une Seule Santé »

Contexte et objectif général

La compréhension et l'appropriation de la démarche « Une Seule Santé » nécessitent l'échange de connaissances et de compétences entre les différents acteurs concernés par la santé humaine, animale/végétale ou des écosystèmes (médical, vétérinaire, environnemental, politique et socio-économique).

Si une offre de formation « Une Seule Santé » se développe au niveau national (dans le cadre du PNSE 4 notamment) pour les professionnels et décideurs de ces différents secteurs, et si les initiatives locales se multiplient, il n'existe pas au niveau régional d'instance interdisciplinaire réunissant l'ensemble de ces acteurs pour une mise en œuvre concrète et structurée de cette démarche.

Dans ce contexte, l'ARS Paca, en partenariat avec la DREAL et la Région Sud, souhaiterait impulser la création d'un réseau régional « Une Seule Santé » dans le cadre du PRSE 4 par le soutien financier à la réalisation d'une étude de sa préfiguration par un cabinet de conseil expert.

La structuration de ce réseau dépasse le cadre du PRSE puisqu'elle s'inscrit également dans les orientations de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) en cours d'élaboration. Les pilotes de la SRB devront donc être associés aux réflexions sur la structuration de ce futur réseau régional.

Objectifs spécifiques

Etat des lieux et diagnostic

Plusieurs autres régions ont déjà initié la création de réseau « Une Seule Santé » (dans le cadre des PRSE 4 notamment). Un recensement de ces différents **dispositifs portés par les autres régions de France (et éventuellement par d'autres Pays)** et de leurs modalités de mise en œuvre sera réalisé dans le cadre de l'état des lieux. Une attention particulière pourra être portée aux **territoires limitrophes** de la région (Italie, Monaco, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes) avec lesquels certains sujets pourraient être partagés. Il s'agira également d'identifier les **initiatives locales déjà mises en œuvre dans notre région** pour mettre en réseau des acteurs dans une démarche « Une Seule Santé ».

Sur la base de cet état des lieux, un diagnostic des forces et faiblesses à la transposition des autres dispositifs régionaux ou la régionalisation d'initiatives locales sera réalisé. Ce diagnostic pourra conclure à la structuration du réseau régional « Une Seule Santé » selon certaines de ces modalités ou selon de nouvelles à expérimenter. **Différents scénarii pour la structuration du réseau pourront ainsi être proposés.**

Pilotage et gouvernance du réseau (1^{er} cercle)

L'animation du réseau pourra être portée au niveau régional et/ou dans les 6 départements de la région pour un ancrage territorial au plus près du



terrain. La légitimité de la (ou les) structure(s) porteuse(s) identifiée(s) devra être justifiée. Le livrable devra **dimensionner et estimer budgétairement ce portage** (moyens humains notamment : profils des animateurs, activités principales/missions, nombre d'ETP, postes existants ou recrutements). Il devra également faire des recommandations sur les **modalités de gouvernance** (mécanismes de prise de décision et de coordination).

Cartographie des acteurs clés (ressources et experts) à mobiliser (2^{ème} cercle)

L'ARS mettra à disposition du prestataire le fichier contact du réseau du PRSE 4 qui comprend à ce jour plus de 600 professionnels essentiellement de la santé humaine et de la santé environnementale. Il s'agit essentiellement d'associations, de collectivités et d'agences et services de l'Etat. Il s'agira d'identifier les acteurs clés à mobiliser dans le cadre du futur réseau régional et les nouveaux à associer (**coordonnées des structures et contacts**) en particulier les professionnels de la santé animale/végétale et les écologues.

Financement et durabilité du réseau

Différents partenaires financiers pourront être mobilisés pour soutenir financièrement le ou les postes d'animateurs du réseau régional « Une Seule Santé ». Le partenariat public-privé pourra être envisagé.

Les scénarii proposés devront reposer sur des **modèles économiques durables** avec engagement des partenaires financiers identifiés (lettre d'intention sur les suites envisageables après la réalisation de l'étude de préfiguration, pouvant concerner la création d'un poste d'animateur de la démarche, l'accompagnement du territoire par un bureau d'études pour lancer et animer la démarche, etc.).

Ressources existantes

Il s'agira d'identifier les **principales ressources** déjà existantes et pouvant être mise à disposition des acteurs de la région (formations, outils pédagogiques type fresques, canaux ou instances de communication, etc.).

Méthodologie

La méthode proposée pour l'étude de préfiguration devra être détaillée dans l'offre. Les entretiens avec les différents partenaires (porteurs potentiels, acteurs clés et financeurs) sont fortement encouragés.

Compétences requises

Le cabinet de conseil devra avoir des compétences spécifiques en santé, environnement, politique et socio-économie et devra présenter une expérience dans la gestion de projets similaires. Si le cabinet conseil n'est pas situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une bonne connaissance des acteurs institutionnels de la région est attendue.

Livrables

L'ARS attend la livraison d'un **document stratégique** détaillé répondant aux [objectifs spécifiques](#). L'Agence attend également la livraison d'un **document plus synthétique** permettant de présenter les conclusions de cette étude aux membres du réseau du PRSE.

Calendrier de l'étude

L'étude de préfiguration du réseau régional sera réalisée sur le 1er semestre 2024. Le document stratégique sera livré **au plus tard fin juin 2024**. Il est attendu du prestataire des points mensuels sur l'avancement de l'étude.

Modalités de réponse à la consultation

Les offres sont à transmettre **avant le 8 février 2024 à minuit** par mail à contact@prse-paca.fr et doivent comprendre :

- une proposition technique détaillée (méthode proposée, calendrier prévisionnel, moyens humains dédiés, livrables, etc.) ;
- un devis détaillé précisant les différents postes de dépenses (total en TTC) adressé à l'ARS Paca – 132 boulevard de Paris – 13 003 Marseille ;
- un extrait de Kbis et un RIB ;
- et des références/contacts de prestations équivalentes déjà réalisées et CV des consultants mobilisés.

La sélection du prestataire aura lieu lors d'une commission d'instruction ARS/DREAL/Région qui se réunira mi-février.

Le prestataire retenu sera payé sur facture à la livraison du document stratégique.

Contacts

Thomas MARGUERON, responsable du département santé environnement
thomas.margueron@ars.sante.fr

Carine FLOCH, chargée de mission au département santé environnement :
carine.floch@ars.sante.fr

